

NATURA 2000

- Directive européenne du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.
- Directive européenne du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages.
- Loi du 3 janvier 2001 portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnance, des directives communautaires.
- Ordonnance du 11 avril 2001 relative à la transposition et la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement.
- Décret du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000.
- Arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation.
- Arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale.
- Circulaire du 21 novembre 2001 relative à la procédure de désignation des sites Natura 2000.
- Décret du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000.
- Circulaire du 3 mai 2002 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000
- Lettre du 26 juillet 2002 relative à la concertation